RUE CERVANTES
33700 MERIGNAC
Tél. 05 61 24 61 62 – FAX 05 61 24 85 45
Email : fat@filhetallard.com

ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE **: 2001GF113/200028D**

Nous soussignés, CAMCA ASSURANCE, 9 ALLEE SCHEFFER L-2520 LUXEMBOURG, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : AUTO ECOLE ECF ROND POINT NORD
Adresse : 78, Place Burel 13014 MARSEILLE
Représentée par : Madame MICHEL Eve
SIRET : 309 344 893 00040 Forme juridique : SARL
N° d'agrément préfectoral : E 18 013 0016 0 Délivré le : 13/09/2019

Pour la somme de 351 000 euros (trois cent cinquante et un mille euros)

Au titre de l'ensemble des contrats de formation délivrés, à l'exclusion des formations préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6332-1 du code du travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6333-1 du code du travail, l'État, les régions, Pôle emploi et l'association mentionnée à l'article L. 5214-1 du code du travail.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxe (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation faisant l'objet de l'annexe 5 de l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label "qualité des formations des écoles de conduite". Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1er alinéa de l'article 7 précité, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation

Cette garantie est valable du 01/01/2024 au 31/12/2024

La présente attestation ne saurait engager CAMCA ASSURANCE en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 28/12/2023

Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Filhet-Allard CRÉDIT
Parc de Cabanis - 2 Rue de Cabanis
31240 l'Union
✆ : 05 61 24 61 62
Société de Courtage d'assurance
N° Orias : 07 003 071 - www.orias.fr